Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 587

DU 5 JANVIER 2023

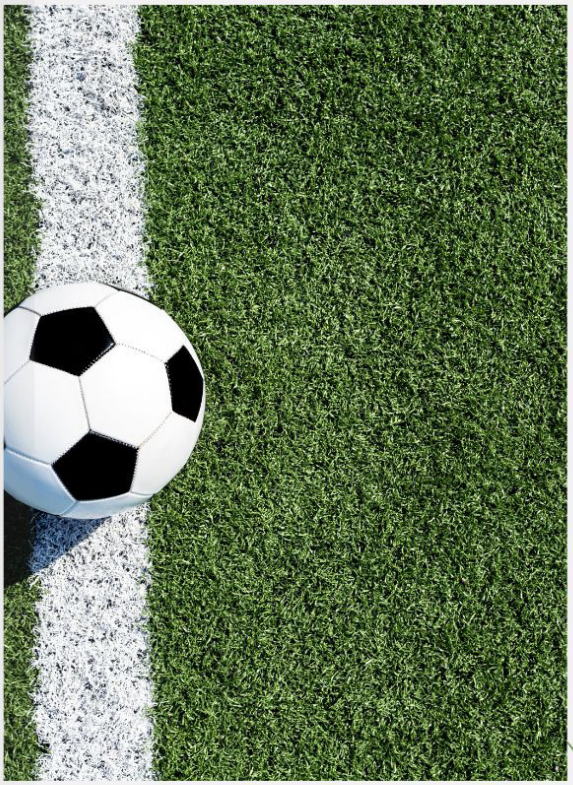

LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,
Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".

COMITE DE DIRECTION

Réunion du Vendredi 2 décembre 2022

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

……

Président : M. GIROUD-GARAMPON

Présents : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BUOSI - CICERON - DA CUNHA VELOSO - HESNI - ISSARTEL - MALLET – MAZZOLENI– MONIER -MONTMAYEUR -TRUWANT – VACHETTA

Excusés : Mme BELOT-Mme BRAULT.MM. BOULORD - BOURGEOIS -CHASSIGNEU– COCHARD – Dr SCELLIER - SOZET

Absent :MM NASRI

ASSISTE : MM CARRETERO- SABATINO

……

Ordre du Jour

1. Approbation du PV du Comité de Direction des 13 et 25 octobre 2022
2. Courriers et informations diverses
3. Retour sur l'Assemblée Générale
4. Point sur les championnats et les licences
5. Constitution des groupes de travail (vu à l'AG)
6. Dates prochains CD 2023
7. Futsal de Noël
8. Questions diverses pour le 28/11/2022 au plus tard

1 Approbation des PV des Comité de Direction des 13 et 25 Octobre 2022

Approuvé à l'unanimité

2 Courriers et Informations diverses

Week-end à Clairefontaine les 21 et 22 janvier 2023

Seul les licenciés(ées) dirigeants (tes) depuis moins de 5 ans peuvent postuler

Appel à candidatures : 12 décembre 2022 dernier délai

Journée nationale des bénévoles

La date retenue est le 29 avril 2023, le district prendra en charge le transport

Lettre de Noël LE GRAET et Vincent NOLORGUES

Proposant aux ligues, aux districts et aux clubs de s'associer à l'opération #OneLove Vivre Ensemble, en faisant porter aux capitaines un brassard dédié symbolisant l'unité contre toutes les formes de discrimination (racisme, antisémitisme, homophobie ,sexisme…) à l'occasion d'un maximum de rencontres officielles du football amateur jusqu'à la fin de la saison.

Lettre de Noël LE GRAET et Vincent NOLORGUES (2)

Informant les ligues, les districts et les clubs de la mise en place d'une nouvelle ligne d'écoute, organisée par France Victimes, dédiée aux licenciés de la FFF victimes ou témoins d'actes graves (harcèlement, violences sexuelles, discriminations). Cette ligne est désormais disponible 7 jours sur 7, entre 9h et 21h. le numéro d'appel est le :**07 73 038 442**

Plan de sobriété

Le président rappelle qu'il faut éteindre les lumières et fermer les portes des salles quand celles-ci ne sont pas utilisées, et qu'il faut également débrancher les PC

Assemblée Générale de la Fédération

La date retenue est le 7 janvier 2023

Saint Martin d'Hères

Suite à une sanction disciplinaire, le club de Saint Martin d'Hères a fait une requête auprès du tribunal administratif, la ligue est en charge de ce dossier

Critérium U13

Suite à une demande de la commission d'appel de la LAURA foot, le club de Seyssinet a été reçu par le président H. GIROUD-GARAMPON et M VACHETTA

Candidature poste de technicien

Appel à candidature ouvert jusqu'au 30 novembre 2022

Huit candidatures avec seulement trois candidats titulaires du BEF

Partenariat

Trois partenaires ont répondu (Mémo club, Gozzi Sports, Experts et Partenaires) Thierry TRUWANT va recontacter téléphoniquement les autres partenaires

Délégués Anonymes

La commission délégation a mis en place des délégués anonymes (voir PV 582)

Covid

Plus de protocole Covid mis en place par la FFF, donc aucun report de match peut être fait pour cause Covid

Club de Pont de Claix Futsal

Demande un rendez-vous avec le Président du District et le Trésorier suite à des problèmes financiers

Courrier d'A. MAREY

A propos du délai de prévenance aux désignateurs de 3 semaines pour les indisponibilités, Le Président du District lui a répondu par courrier

Club de Reventin

Le club de Reventin invite le district pour la remise d'un chèque à l'association Solida'foot (association pour aider les enfants malades et leurs familles) Michel VACHETTA représentera le district.

3 <u>Retour sur les Assemblées Générales</u>

District

L'assemblée générale s'est globalement bien passée avec des débats intéressants et a démontré le besoin d'une réflexion plus approfondie avant la proposition de vœux.

Les prestations offertes par TSF n'ont pas donné totale satisfaction et ne sont pas à la hauteur de nos attentes.

Ligue

Assemblée qui s'est déroulée à Lyon. Pas de modification importante. Les membres du district présents à cette AG demande que les prochaines fois le district ne réserve pas la restauration.

4 <u>Point sur les championnats et les licences</u>

Michel VACHETTA fait un point sur les championnats

En D1, D2, D3 tous les matchs ont été joués

En D4 et D5 il y a quelques matchs en retard

Le Président demande à la commission sportive de prévoir dès la saison 2023/2024 la modification des poules de brassage pour les U17 et U15 afin que les nouvelles poules reprennent après la trêve hivernale.

Le Comité Directeur rappelle que seules équipes participant au championnat vétérans peuvent participer à la coupe vétérans et que l'inscription à cette coupe est obligatoire

Pour les plateaux U10-U11, une vérification de la présence effective des équipes sera faite par la commission

Gérard BOUAT fait un point sur les licences

Au 1° décembre 2022, le district a 30620 licenciés En rapprochant ce chiffre du nombre de licenciés de la saison 20221/2022, soit 31343 licenciés nous sommes plus qu'à 2.2% de l'effectif de la saison dernière. De plus si nous faisons la comparaison date à date, nous

avons cette saison 1312 licenciés en plus. Ceci nous permet en se projetant, de penser que ce nombre de licenciés devrait revenir au niveau de l'avant Covid (32675 en 2018/2019), voire de le dépasser probablement

Pour autant l'analyse par catégorie se traduit par des variations :

Vétérans : Stabilité au niveau de la catégorie

Séniors : à ce jour 300 licenciés en moins, perte faible par rapport au nombre total mais qui s'est traduit par 6 équipes en moins en championnat

U20, U19, U18 : inquiétude quant à cette catégorie avec moins 17% pour les U20 et moins 10% pour les U19. Il n'est guère envisageable de penser à revernir au niveau de la saison passée, Dans cette catégorie, 6 équipes en moins, mais sur la première partie, deux championnats intéressants.

Catégorie U17 : On est déjà au niveau de la saison passée. Cependant avec le constat de 3 équipes en moins, ce nombre ne devrait guère évoluer

Catégorie U15 : On est déjà avec 6% en plus par rapport à la saison passée. Ceci s'est traduit avec 17 équipes inscrites supplémentaires

Catégorie U13 : En progression, puisqu'à ce jour on est déjà à 105% avec en corollaire une progression importante du nombre d'équipes inscrites

Catégorie U11 : Un nombre de licenciés déjà supérieure à celui de la saison dernière, ceci devrait se confirmer d'ici la fin de saison

Catégorie foot animation de U6 à U9 : A ce jour à 95% avec cependant des inquiétudes quant au U6 et U7. Il faut espérer que tous les enfants dans les clubs seront licenciés d'autant plus qu'il semble exister des difficultés pour certains à établir les licences dématérialisées

Féminines : La situation est relativement inquiétante, à l'exception d'une catégorie. En effet si chez les séniors on devrait atteindre le nombre de la saison passée (à ce jour on est à 7% de la saison passée), la situation des U18F, U17F, U16F, interroge avec moins de 300 licenciées alors qu'en 2019/2020, nous avions 455 filles. Cette chute serait attribuée aux conséquences du Covid.

Cependant la catégorie U15F est source d'un fort espoir avec une avance de plus de 15% de filles des U15F aux U12F. Cette très nette augmentation devrait permettre à la catégorie supérieure de revenir à des niveaux intéressants dans les deux années à venir.

Futsal et Foot Entreprise, malheureusement continuent à perdre des licenciés et des équipes

Arbitre : à ce jour 44 licences arbitre en moins avec en corollaire les problèmes posés pour les désignations et le statut de l'arbitrage

Stabilité au niveau des licences dirigeants et progression des licences d'éducateur fédéral.

5 Constitution des groupes de travail

Constitution du groupe de travail pour le foot Féminin

Concernant le groupe de travail sur le vœu du club GUC 38 (partie arbitrage), une réunion en visio avec Lilian JURY, Nicolas BACH, Jacques ISSARTEL, Michel VACHETTA et Hervé GIROUD-GARAMPON sera programmée pour voir les modalités de mise en place de ce vœu qui sera représenté en juin.

Constitution du groupe de travail pour modification du Bonus-Malus

Conformément au vote de l'assemblée générale du district concernant le vœu du club de SEYSSINS, un groupe de travail pour éventuellement modifier le bonus-malus a été constitué. Ce groupe de travail piloté par Marc MONTMAYEUR (Vice-président du District) est constitué de la manière suivante

Pour les Clubs

Eric BERTHELET du club d'EYZIN St SORLIN

Jordan BOUREMEL du club d'ESTRABLIN

Alain LAZZARON du club de Claix

Mathieu CIANCI du club de SEYSSINS

Adelino DOS SANTOS du club d'ECHIROLLES

Olivier JADZINSKI du club de 2 ROCHERS

Ludovic TERRASSON du club de LA TOUR ST CLAIR

Pour le District

Marc MONTMAYEUR

Christian SCELLIER

José DA CUNHA VELOSO représentant l'Unaf

Marc MALLET

6 Dates des prochains CD

Jeudi 26 janvier 2023

Jeudi 2 mars 2023

Jeudi 6 avril 2023

Jeudi 4 mai 2023

Jeudi 1 Juin 2023 (étude des vœux)

AG du Distict le 30 juin 2023 dans un lieu à définir

7 Futsal de Noël

Un plateau U6-U7 et U8-U9 futsal se déroulera au Gymnase de Pont de Claix le 21 Décembre

Pour les inscriptions voir sur le site, ce plateau est organisé par Christophe CARRETERO, la présence de membres du bureau pour l'épauler est indispensable

8 Questions Diverses

Question de Thierry TRUWANT

Dans le cadre de la féminisation, la commission demande la création d'une page Facebook. Cette page exclusivement réservée à la communication du football féminin sera gérée par 3 personnes sans possibilité de commentaire, avec contrôle avant diffusion.

Vote pour à la majorité

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District

Marc MALLET
Secrétaire Général

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 3 janvier 2023

Procès-Verbal N° 587

.....

Meilleurs Vœux !

Appel à candidature Assemblée Générale d'été 2023

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 30 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 4 avril 2023

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

TRESORERIE DISTRICT

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 décembre 2022
Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus),
avec date d'effet le 31 décembre 2022

539465 MISTRAL FC
564225 FUTSAL CLUB VOREPPE
536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 9 janvier 2023

539465 MISTRAL FC
564225 FUTSAL CLUB VOREPPE
536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr

COMMISSION APPEL

mardi 3 janvier 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°587

Président **: MONTMAYEUR Marc**

Présents**: MONTMAYEUR Marc, SCARPA Vincent.**

Excusé(e)s : **PION Christophe, REMLI Amar, FERNANDES Carlos, RACLET Chrystelle, TRUWANT Thierry, BLANC Aline, BRAULT Annie, VAILLANT Franck, EL RHAFFARI Reda, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN, Didier, BONNARD Christophe,**

……

Note aux clubs

Pour chaque appel :
Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
Match : catégorie, niveau, poule et date du match
Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV
Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'eleve à 98 euros par dossier

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

CUSANNO STEPHANE : Reception du reçu pour déplacement à la convocation du 20 décembre 2022

VILLENEUVE : Appel disciplinaire

VILLENEUVE : Annulation appel disciplinaire avant ouverture du dossier

GRESIVAUDAN : Appel réglementaire

MODIFICATION CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier 22-23-021D : Senior, D3, poule B, MOIRANS / RO-CLAIX, Match du 26/11/2022.

Appel du club de MOIRANS en date du mardi 13 décembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, lors de sa réunion du mardi 6 décembre 2022, parues au PV n° 584, du jeudi 8 décembre 2022

Appel portant sur : « appel concernant la sanction d'un joueur, lors du match de championnat D3, poule B, FC MOIRANS / RO CLAIX, du 26/11/2022.

Appel recevable.

L'audition aura lieu le mardi 24 janvier 2023 à ~~19h15~~ **19H50**. **Personnes convoquées par la boite mail du club inchangées.**

Avec nos excuses aux 2 clubs pour ce changement

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 22-23-023R : Senior, D3, poule A, PONT DE CLAIX / GRESIVAUDAN, Match du 11/12/2022.

Appel du club de **GRESIVAUDAN** en date du jeudi 29 décembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements, dans son dossier n°29, lors de sa réunion du mardi 20 décembre 2022, parues au PV n° 586, du jeudi 22 décembre 2022.

Appel portant sur : «Suite à la parution du PV n°586 du 20/12/2022 nous souhaitons faire appel de la décision n°29 de la commission des règlements»

L'audition aura lieu le mardi 24 janvier 2023 à 19h10. Les personnes sont convoquées par la boite mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 22-23-014R : Club de POLIENAS, plateau U10/U11, Phase automne, poule D, à VER SAU, du samedi 19 novembre 2022.

Appel du club de POLIENAS en date du vendredi 25 novembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des règlements, dans son dossier n°22, lors de sa réunion du mardi 22 novembre 2022, parues au PV n° 582, du jeudi 24 novembre 2022

Appel portant sur : « nous somme amendés de la somme de 300 euros pour avoir fait jouer 10 joueurs non licenciés »

La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 20 décembre 2022 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

M. MONTMAYEUR Marc – Président, BRAULT Annie - secrétaire, SCARPA Vincent, VAILLANT Franck, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, BONNARD Christophe, TRUWANT Thierry, EL RHAFFARI Reda,

Excusé(e)s : PION Christophe, REMLI Amar, FERNANDES Carlos, RACLET Chrystelle, BLANC Aline

En présence de,

Pour le club de **POLIENAS :**

M. YAKOUBEN Akim, licence n° 2528708526, Président, régulièrement convoqué.

MME. BENINCASA Mélanie, licence n° 2543946098, secrétaire, régulièrement convoquée

M. MAQUIN Anthony, licence n° 2543138107, éducateur de la catégorie, régulièrement convoqué.

Pour la **COMMISSION DES REGLEMENTS DU D.I.F :**

M. BOULORD Jean Marc, licence n° 2538651242, Président, régulièrement convoqué

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant les déclarations des représentants du club de Polienas ne comprenant la décision de la commission des réglements du D.I.F, la composition de leur équipe étant la même sur l'ensemble des plateaux.

Considérant que ces mêmes représentants font part de leurs incompréhensions de la non qualification d'une bonne partie des leurs joueurs, ces derniers étant pour la plupart des renouvellements de licences.

Considérant les explications du représentant de la commission des règlements relatives à l'utilisation de l'article 8 des RG Sportifs du District permettant l'ouverture d'une enquête *« … Le Bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toutes enquêtes ou établir une expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District… »*

Considérant les éléments apportés par le Président de la commission des règlements sur l'ensemble des joueurs ayant participé au plateau du samedi 19 novembre 2022, démontrant que 10 joueurs n'étaient pas licenciés, entrainant de ces faits, les sanctions prises par sa commission, lors de sa réunion du mardi 22 novembre 2022, parues au PV n° 582, du jeudi 24 novembre 2022

Considérant les éléments apportés par les représentants du club de Polienas sur la saisie des licences et leurs difficultés.

Considérant que les éléments, sur la manière de procéder du club,dans ses saisies de licences, permettent d'établir les motifs de certaines difficultés à obtenir ces mêmes documents, à savoir : mélange des procédures « papier » ou « dématérialisée », pièces non-fournies dans les délais par les licenciés et,ou, par le club.

Considérant la mise à jour par la commission des règlements sur ses recherches de qualification des joueurs U10/U11 du club de POLIENAS depuis la date de parution de ce dossier.

Considérant que cette mise à jour a permis de noter que 2 (deux) joueurs sur les 10 (dix) initialement non licenciés, ont été régularisés par la Ligue LAURAFOOT antérieurement à la date du plateau, qualifiant ainsi ces deux joueurs.

Considérant qu'il ressort de l'audition, que le club de POLIENAS méconnait un certain nombre de procédures administratives dans l'établissement de demande de nouvelles licences, ou, dans le renouvellement des autres, mais qu'il n'a pas eu de volonté de tricherie manifeste de la part de ses représentants.

Considérant néanmoins que les instances ne peuvent pas être reconnues responsables des manquements administratifs des clubs tels qu'ils soient.

Considérant également que l'obtention d'une licence est un élément obligatoire pour participer aux competitions de notre sport.

Considérant l'article 82 des réglements généraux de la F.F.F

1. *L'enregistrement d'une licence est effectué par la Ligue régionale, la F.F.F. ou la L.F.P.*
2. *Pour les dossiers complets ou complétés dans un délai de quatre jours calendaires à compter du lendemain de la notification par la Ligue, ou la F.F.F. le cas échéant, de la ou des pièces manquantes, la date de l'enregistrement est celle de la saisie de la demande de licence par le club, par Footclubs. Pour les dossiers complétés après ce délai, la date de l'enregistrement est celle de la date d'envoi constatée de la dernière pièce à fournir. Cette date sert de référence pour le calcul du délai de qualification. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux licences de joueurs professionnels, élites, stagiaires, aspirants ou apprentis pour lesquelles il est fait application des dispositions des règlements de la L.F.P*
3. *Si le dossier est incomplet, le club en est avisé par Footclubs.*
4. *Dans le cas où plusieurs licences sont sollicitées par le même joueur, seule la première enregistrée est valable.*
5. *Dans le cas où sont sollicitées, pour le même joueur, une licence « renouvellement » et une licence « changement de club », seule est valable la licence « changement de club » dès lors qu'elle répond aux conditions prévues par les présents règlements.*

Par ses motifs, la commission départementale d'appel **REFORME** la décision de la commission des règlements les décisions prises par la commission départementale des règlements, dans son dossier n°22, lors de sa réunion du mardi 22 novembre 2022, parues au PV n° 582, du jeudi 24 novembre 2022, à savoir :

• La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère que les 10 joueurs du club de POLIENAS sont non licenciés.

Le club de POLIENAS est amendé de la somme de 10 x 30€ = 300€ pour avoir fait jouer 10 joueurs non licenciés à la date de la rencontre.

pour dire :

• La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRaFOOT, il s'avère que 8 des 10 joueurs du club de POLIENAS sont non licenciés à la date des matchs.

Le club de POLIENAS est amendé de la somme de 8 x 30€ = 240€ pour avoir fait jouer 8 joueurs non licenciés à la date de la rencontre.

En outre,

En application de l'article 190.3 des règlements généraux de la F.F.F :

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

Les frais de la procédure d'appel de 98 euros restent à la charge du club de POLIENAS.

S'agissant d'une affaire règlementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Pour l'audition
Le Président
Marc MONTMAYEUR

Pour l'audition
La secrétaire de séance
Aline BLANC

Pour le P.V

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V la secrétaire de séance

Vincent SCARPA

COMMISSION ARBITRES

MARDI 3 JANVIER 2023 à 18h30

Procès-Verbal N°587

Président SABATINO Joseph
Présent : CARRETERO Christophe, THEVENIN Cyril, VAGNEUX Luc.
Excusés : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar,TREVISAN Ludovic,

VŒUX :

LA CDA SOUHAITE A TOUS LES ARBITRES ET LEURS FAMILLES AINSI QU'A TOUTES LES COMPOSANTES DU FOOTBALL :

SES MEILLEURS VŒUX ET UNE EXCELLENTE ANNEE 2023

- **QUESTIONNAIRE DE NOEL : à faire obligatoirement .**

Il a été envoyé par mail par le District le vendredi 23/12/2022 à tous les arbitres et observateurs et il devra etre fait en ligne et en retour pour le 22/01/2023 à minuit date butoire.

- **Stage de ratrappage des arbitres absents aux 2 stages prévus dans la saison**

Suite à une demande du corp abitral , la CDA effectue exceptionellement un 3éme stage pour les arbitres qui etaient absents et qui ont recus une convocation par mail pour le samedi 21 /01/2023 au district de l'isere de 8h00 à 12h00 merci de respecter les informations transmises sur le mail pour le test physique et le questionnaire sur table.

STAGE DE FORMATION ARBITRES ASSISTANTS JEUNES ET ADULTES.
Prévu le 08/01/2023 au District de l'Isére de 8h00 à 12h00 .Convocation envoyée par mail directement aux arbitres jeunes et adultes concernés

- CANDIDATURES ARBITRES ASSISTANTS JEUNES :
  YAHIA Abedelkader - PEREZ Thomas – DIOP Ameth – AOUAD Mohamed –DEMIR Semih – SAIDIA Nizar – SECER Sinan – BOUKHALFA Abdallah – PUPINO Niels - GUERRIER Sebastien

CAP LIGUE
Date de L'examen le 14-janvier 2023 (à Tola-Vologe – LAURAFOOT)

Candidatures à trasmettre à la ligue pour l'examen le 07/01/2023.

- **SENIORS : DOUSSON Thomas – YUKSEL Ferdinand - AKSOY Emre**
- **JEUNES ARBITRES : HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana – PEREZ Thomas**

La formation Cap Ligue sera assurée par Anthony GRUFFAZ

DATES FORMATION DERNIERE FIA .

- **FIA 14, 21, 28/01/2023 au Stade Chantemerle à Bourgoin-Jallieu de 8h30 à 17h30**
- **FMI et Formation Administrative le 04/02/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.**

OBSERVATIONS (rappel)

Les noms des observateurs n'apparaitront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.
La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

TUTORATS

A l'issue de la dernière FIA, il y a eu 16 nouveaux arbitres (Jeunes) qui doivent avoir un tuteur pour leur demarrage dans l'arbitrage. Les arbitres D1,D2,vont être contactés par mail pour tutorer les nouveaux arrivants merci de répondre au responsable du tutorat. Vous aurez l'obligation de faire 4 tutorats pour le défraiement.

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en ampliation)

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer 2 observations sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	**MASCULINS** • D3-D4- D5 – • U18 R1AA, • U18 R2– • U16 R2, • U15 R1, • U15 R2, • U14 R1,	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com

	• U14 R2 **FEMININES** Seniors • R1F, R2F, • U18 R1F, R2F, • U18 F à 11 interdistricts, • U19F National AA		
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal, U20 district .	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

COURRIERS CLUBS

TOUR ST CLAIR : probleme de reçus arbitres mal libellés , suite à votre demande la CDA regarde le soucis sur un match du 26/05/2022 , merci de nous signaler le fait suite à la date du match concerné.

COURRIERS ARBITRES

- GUERRIER Sebastien : courrier pour non paiement frais arbitrage de la part du club de CESSIEU :

  Match senior D4 - BOUVESSE /CESSIEU du 11/12/2022 .

  Transmis au responsable pour suite à donner.

ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 03 Janvier 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 587

Président : **M. Mallet**
Présents : **M Mallet ; M Montmayeur**
Excusés : **J.P Bert ;**
Absents

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREMIEU
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET
Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT PAUL DE VARCES
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Juin 2023

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S LA MURETTE
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 Octobre 2023
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ISLE D'ABEAU
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Octobre 2023
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OIYMPIQUE SAINT MARCELLIN
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023
Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS
Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES; FORMAFOOT ; FONTAINE ;PAYS D'ALLEVARD ;USVO
Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 586 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS
Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus……
……Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes NON reçues

Abbaye Us ; Agnin F.C ; Bizonnes Es ; Bourg Oisans Fc ; Bourgoin Asp ;
Chatte ;Cheyssieu ;Us Commelle ; Creys Morestel Us ; Crossey ; Dolomieu Us ;Ent Foot Etang ; Es Mistral ; Eybens Oc ; Fc2A ; Formafoot Bievre Va ; Grenoble Dauphine As ; Grésivaudan ; Les Avenieres O ;Moirans F-C ; Nivolas V.Cs ; Noyarey ; Ol Nord Dauphiné ;Pays Allevard ; Polienas As ; Quatre Montagnes Fc ; Rachais Es ; Reventin ; Saint Quentin Fallav ; St Antoine Us ;Thodure U.S ; U.O Portugal Smh ; Voreppe

Listes reçues mais non validées
Pierre Chatel ; le Versoud

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 3 Janvier 2023

Procès-verbal n° 587

Président : Jacques Issartel
Présents : Gerard Bouat
Excusé : Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)**

Tout manquement relatif à la circulaire ci–dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires
Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Rappel : comme chaque saison :

merci dans votre correspondance d'indiquer votre **C.N.P**

Catégorie **N**iveau et **P**oule - Merci

Courriers : GT A C N D, VALLEE DE L' HIEN, ISLE D'ABEAU, FORMAFOOT, ST SIMEON DE BRESSIEUX, VER SAU, FF ECHIROLLES.

Rappel utilisation Tablette FMI

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet !

TOUS LES MAILS EMANANT D'UNE BOITE NON OFFICIELLE NE SONT PLUS PRIS EN COMPTE PAR LA COMMISSION FEMININE
DE MEME LES MAILS ENVOYES A LA COMMISSION SPORTIVE NE SONT PLUS TRAITES

LA COMMISSION FEMININE VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX

- La journée de la Femme aura lieu le 12 Mars à GIERES
- Opération « TOUTES FOOT » information est disponible sur le site

CHALLENGE U 13 F POINT SUR LES ENGAGEMENTS

Rappel date de clôture des inscriptions : 9 Janvier 2023

A ce jour seuls les clubs suivants se sont engagés :
GT NIVOLAS T S C 1 et 2, G U C, VALLEE DE L'HIEN, CROLLES, MOIRANS, VEZERONCE HUERT, EYBENS, G F38, 2 ROCHERS, F F ECHIROLLES

Candidature organisation festival U13 :
ISLE D'ABEAU

FUTSAL

2 plateaux seront organisés pour les catégories U8/ U9 et U10/ U11

A LA MURE le 21 Janvier 203
Date limite d'engagement le 8 Janvier
S'inscrire auprès de la Commission Féminine

MATCHS EN RETARD

D1

J 4 G U C – CLAIX reporté au 12/02
BOURBRE – LA MOTTE SERVOLEX : 12/02

J 6 GT NIVOLAS T S C - LA MOTTE SERVOLEX

D 2

Poule Haute
J 1 DOMENE – VAREZE : 19/02

SENIORS A 8

D1

J 3 VER SAU – MISTRAL le 05/02

J 4 VER SAU – ESTRABLIN le 13/02

D 2

Poule A

J 4 POLIENAS - ST JOSEPH DE RIVIERE le 12/02

CHATTE - ST SIMEON DE BRESSIEUX le 12/02

Poule B

J 3 COLLINES – CREMIEU le 12/02

J 4 MIRIBEL - COLLINES LE 19 /02

U 18 A 11

2e Phase

J 1 CHOMERAC – F F ECHIROLLES le 12/02

RHONE CRUSSOL - DAVEZIEUX le 12/02

U 18 A 8

D 1

J 2 LA ROCHETTE - BEAUREPAIRE le11 /02

J 3 G A P S – BEAUREPAIRE le 18 / 02

J 4 reportée le 22 Janvier

U 15

D 1

J 2 CHAMBERY – G A P S le 11/ 02

J 4 reportée au 21/01

D 2

Poule A

J 1 NOTRE DAME DE MESAGE – LA ROCHETTE le 18/02

J 3 HAUTE COMBE – ECHIROLLES 2 le 18/02

PAYS D'ALLEVARD – CHARTREUSE GUIERS le 18 / 02

Poule B

J 3 AIX - ALBERTVILLE le 18/02

Poule C

J 1 V HUERT 2 - BOURGOIN 2 le 18/02

J 2 GT A C N D 2 – ECHIROLLES 1 le 18/02

J 3 MOIRANS - BOURGOIN 2 11/02

COUPE

1e tour

ST SIMEON DE BRESSIEUX – FORMAFOOT le 29/01

CHAMPIONNAT U 18 A 11

La 1e et 2e phase seront additionnées pour définir le classement

Jacques Issartel
Président
06 34 87 23 55

COMMISSION F.M.I

Mardi 03 Janvier 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 587

Président : **M. Mallet**
Présents : **M Montmayeur ; JM Boulord**

FMI U13D2 et U15A8

FMI U13 D2

La FMI pour les équipes évoluant en U13 D2 va être mise en place à partir du samedi 25 février 2023 (reprise du championnat U13)

Assurez-vous dès maintenant que vous avez bien affecté sur footclubs un utilisateur pour cette catégorie.

Pour vous éviter d'envoyer en parallèle la feuille de défi jonglage, le résultat de ce défi jonglage sera à noter dans l'onglet « infos », sous la rubrique règlement locaux de la façon suivante

Equipe recevante(ou nom de l'équipe) :……jonglages

Equipe visiteuse (ou nom de l'équipe) :……..jonglages

Pour rappel, il s'agit du total des 8 meilleurs résultats par équipe, en limitant au maximum à 50 jonglages du pied et 20 jonglages de la tête par joueur

FMI U15 à 8

La FMI pour les équipes évoluant en U15 à 8 va être mise en place dès la reprise du championnat au début de l'année 2023 samedi 25 février 2023

Assurez-vous dès maintenant que vous avez bien affecté sur footclubs un utilisateur pour cette catégorie

Les clubs qui désirent une formation pour l'utilisation de la tablette doivent faire une demande par mail au District afin que cette formation soit dispensée avant la reprise du championnat

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match
La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant
Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :
Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir impérativement, puis désactiver le wifi
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir impérativement, puis désactiver le wifi

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée
avant le début de la rencontre
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole
Note sur la tablette
Le score
Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)
Les changements (onglet Ent/Sor)
Les blessés (ées) (onglet blessures)
Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées
Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI
Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match
Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même.
Impossible de la faire le lendemain.
La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 03 janvier 2023 à 19h00

Procès-Verbal N° 587

Président : **Patrick MONIER**
Membres : **Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI**

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) *: foot-entreprise@isere.fff.fr*
71. Ville de Grenoble, terrains : noté (réservation vacances d'hiver).

COORDONNEES

Correspondants : *https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/11/Correspondants-2022-2023-au-15-11-2022.pdf*
Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2022-2023 au 15-11-2022).
Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, *reglements@isere.fff.fr*
Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, *fciceron@isere.fff.fr*
Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, *sport-planification@grenoble.fr*, *dominique.boenigen@grenoble.fr*

CONVOCATION

Rappel pour les présidents et correspondants des clubs de **Champagnier Brié** et de **Villard-Bonnot Grésivaudan** : réunion en **commission Éthique mardi 10 janvier 2023 à 19h00** au siège du District (se munir d'une pièce d'identité ou d'une licence).

COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

Matches en retard, matches à jouer semaine du 09 au 12/01/2023
RT01. ASPTT 2 ST (D2) – Villeneuve (D1).
RT02. Ver Sau 3 (D2) – Tunisiens SMH 2 (D2).
RT03. Jarrie-Champ (D1) – Poisat (D2).
RT03. Fontaine Les Îles (D2) – Bilieu 2 (D1).
Matches en retard, matches à jouer semaine du 16 au 19/01/2023
RT03. Villeneuve (D1) – Saint-Martin d'Uriage (D1).
Matches en retard, matches à jouer semaine du 23 au 26/01/2023
RT03. Tunisiens SMH 2 (D2) – Métropolitains (D1).
RT03. Saint-Paul-de-Varces (D2) – Ver Sau 3 (D2).
RT03. Saint-Georges-de-Commiers (D2) – CEA Grenoble (D2).
RT03. Goncelin (D2) – ASPTT 2 ST (D2).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

Match à jouer jeudi 12/01/2023.
RJ04. Fasson – Eybens 2.
RJ05. Villeneuve – Saint-Martin d'Hères.
Matches à jouer semaine du 16 au 19/01/2023
J07. Fasson – Saint-Martin d'Hères.
J07. Eybens 2 – Métropolitains.
J07. Bilieu 2 – Jarrie-Champ.
J07. Saint-Georges-de-Commiers 2 – Rachais 2.
J07. Saint-Martin d'Uriage – Villeneuve. Match reporté à une date ultérieure (match de coupe).
Matches à jouer semaine du 23 au 26/01/2023
J08. Eybens 2 – Saint-Martin d'Uriage.
J08. Villeneuve – Bilieu 2.
J08. Jarrie-Champ – Fasson.
J08. Rachais 2 – Saint-Martin d'Hères.
J08. Métropolitains – Saint-Georges-de-Commiers. Match reporté à une date ultérieure (match de coupe).
Match à jouer semaine du 30/01 au 02/02/2023
RJ02. Fasson – Saint-Martin d'Uriage.
RJ02. Rachais 2 – Villeneuve.
RJ08. Métropolitains – Saint-Georges-de-Commiers 2.
Match à jouer jeudi 02/02/2023
RJ01. Villeneuve – Eybens 2.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2

Match à jouer lundi 09/01/2023.
Poule A, RJ06. Vallée de la Gresse 4 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.
Poule B, RJ02. Goncelin – Vallée de la Gresse 3.
Poule B, RJ04. Saint-Paul-de-Varces 2 – ASPTT 1 La Poste.
Matches à jouer semaine du 16 au 19/01/2023
Poule A, J07. Rachais 3 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.
Poule A, J07. ASPTT 2 ST – CEA Grenoble.
Poule A, J07. Deux Rochers 4 – Vallée de la Gresse 4.
Poule A, J07. Fontaine Les Îles – Ver Sau 3.
Poule B, J07. ASPTT 1 La Poste – Poisat.
Poule B, J07. Vallée de la Gresse 3 – Saint-Paul-de-Varces 2.
Poule B, J07. Tunisiens SMH 2 – Goncelin.
Poule B, J07. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Champagnier Brié 2.
Matches à jouer semaine du 23 au 26/01/2023
Poule B, RJ01. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – ASPTT 1 La Poste.
Match à jouer semaine du 30/01-02/02/2023
Poule A, RJ05. ASPTT 2 ST – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.
Poule B, RJ01. Poisat – Goncelin.
Poule B, RJ05. Tunisiens SMH 2 – Champagnier Brié 2.
Match à jouer semaine du 06-09/02/2023
Poule B, RJ06. Poisat – Tunisiens SMH 2.

LA COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE
VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2023.

COMMISSION FUTSAL

Mardi 03 JANVIER 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°587

Président : **CARRETERO Christophe**
Présents : **CARRETERO Christophe**
Excusés :
Absents :

.....

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COURRIERS:

Arbre de Vie : Lu et noté.
Futsal Grand Lemps 38 : Lu et noté.

Info de la commission féminine

1 plateau sera organisé pour les catégories U8/ U9 et U10/ U11
→ A LA MURE le 21 Janvier 2023
Date limite d'engagement le 8 Janvier

Coupe Départementale Futsal U13, U15, U17 et Féminines Séniors :

Les finales se dérouleront le week-end du 18 et 19/02/2023.

Clubs inscrits :
U13 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.
US Corbelin 1 équipe.
Futsall des Géants 1 équipe.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.
US La Murette 1 équipe.
Le Dimanche 29/01/23 début des rencontres à 13h au gymnase des saules à Grenoble.

U15 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.
FC Picasso 1 équipe.
1/2 finales et finale le week-end du 18 et 19/02/2023.

U17 : FC Bourgoin Jallieu 2 équipes.

AS Vézeronce Huert 2 équipes.
US La Murette 2 équipes.
USVO 2 équipes.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.
En attente de confirmation pour le Dimanche 22/01/23 début des rencontres à 09h00 au gymnase Victor Hugo à Pont claix.

Féminines Séniors : Futsall des Géants 1 équipe.
GF Dauphiné 2 équipes.

Championnat Futsal 2022/2023:

Matchs en retard : Faites le nécessaire pour reprogrammer vos rencontres le plus rapidement possible !!!!
D1 : 1° journée : S41 (11/10 au 16/10/22)
Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : Reporté

D1 : 2° journée : S42 (18/10 au 23/10/22)
Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Reporté

D1 : 3° journée : S45 (08/11 au 13/11/22)
Espoir Futsal 38 / Futsall des Géants 2 : Reporté (gymnase municipale, St Alban de Roche).
Arbre de Vie / Futsal Picasso : le vendredi 06/01/23 à 20h45 (gymnase COSEC de champfleuri, Bourgoin-Jallieu).

D1 : 5° journée : S49 (06/12 au 11/12/22)
Pays voironnais Futsal / Futsall des Géants 2 : Reporté.

D1 : 6° journée : S02 (10/01 au 15/01/23)
Futsal Picasso / Futsall des Géants 2 : Le vendredi 13/01/23 à 20h (gymnase Picasso, Echirolles).
Mistral Grenoble FC 1 / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 13/01/23 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).
Pays voironnais Futsal / Arbre de Vie : Le samedi 14/01/23 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).
Futsal Voreppe 1 / Exempt.

D2 : 5° journée : S02 (10/01 au 15/01/23)
Futsal Grand Lemps 38 / Futsal Pont de Claix 2 : Le dimanche 15/01/23 à 15h00 (salle polyvalente LA GRANGE, Le Grand Lemps).

Coupe Départementale Futsal:
Espoir Futsal 38; Futsal Grand Lemps 38; Futsal Pont de Claix 2.

Rappel:
Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boite mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Procès–Verbal n° 587

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 décembre 2022
Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 décembre 2022

539465 MISTRAL FC
564225 FUTSAL CLUB VOREPPE
536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 9 janvier 2023

539465 MISTRAL FC
564225 FUTSAL CLUB VOREPPE
536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mardi 3 JANVIER 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°587

Président : Michel Vachetta

Présents : Michel Vachetta, Gérard Bouat.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « … Laurafoot ».
Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.
Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boite mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

U10 / U11 :

La reprise des plateaux pour la seconde phase se fera le samedi 25 Février. La composition et le calendrier de ces plateaux se feront la dernière semaine de Janvier pour une parution avant le 31 Janvier.

Aussi tous les clubs souhaitant retirer des équipes de la première phase, inscrire de nouvelles équipes ou des modifications des sous catégories U10, U10/U11, et U11 sont priés d'en faire la demande auprès de la commission avant le 24 Janvier.

Responsables :

Secteur Grenoble Grésivaudan, Sud Isère : Daniel Hugot 06.45.65.86.42

Secteur Nord Isère, Vienne, Bourgoin : Patrice Gallin 06.70.93.82.68

U13 :

Championnat D1, D2, D3, D4 : Tous les matchs de la journée N°5 du 17 Décembre reportés à cause des intempéries, sont reprogrammés au 21 Janvier.

D1 :

POULE A : Usvo Grenoble / GF38 2 du 15 /12/ 2022 à planifier.

D2 :

POULE B : Tullins / Echirolles 2 du 10 /12/ 2022 à planifier.

POULE D : Gp Chabons Oyeu / Brezins du 10 /12/ 2022 à planifier.

POULE E : Vézeronce Huert / St Geoire en Valdaine du 19 Novembre reporté au 4 Février 2023.

POULE F : Cvl 38 / Mos3r 2 du 10/12/2022 à planifier.

Challenges Festival National et départemental : Le tour N° 3 de ces deux challenges est consultable sur le site du district et se déroulera le samedi 28 Janvier.

Challenge Festival National : Il est fait un appel à candidature pour l'organisation de la finale qui est programmée le 1° Avril. Les clubs intéressés peuvent solliciter la commission pour le cahier des charges de cette finale.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15 :

Championnat D1, D2, D3 : Tous les matchs de la journée N°5 du 17 Décembre reportés à cause des intempéries, sont reprogrammés au 21 Janvier

Coupe Pierre Dubois : Du fait de la programmation énumérée ci-dessus, le tour de cadrage est avancé au 14 Janvier. Les 7 matchs concernés sont consultables sur le site

D1 :

POULE A : St Marcellin 2 / Us Giéres1 du 10/12/2022 reporté au 15 Janvier 2023.

D2 :

POULE B **:** Quatre Montagnes / Murette 2 et Lca Foot 38 / Sassenage du 10/12/2022 à planifier.

POULE C : Crossey / St Andre le Gaz et Gp Chabon Oyeu / Vallée de l'Hien 38 du 10/12/2022 à planifier.
Chirens / Gp Vézer Huert Dolom 2 du 10/12/2022 à planifier.

POULE D :
Mos3r 2 / Gp Balmes Lauzes et Estrablin / Nivolas du 10/12/2022 à planifier.

D3 :

POULE D : St Paul de Varces / Notre Dame de Mésage 2 du 10/12/ 2022 à planifier.

POULE E : Brézins / Ent Vinay Ver sau 2 du 10/12/ 2022 à planifier.
Tullins / Moirans 2 10/12/ 2022 à planifier.

POULE F: Gp Chabons-Oyeu 2 / St Joseph de Rivières du 10/12/ 2022 à planifier.
St Geoire en Valdaine / Pays Voironnais du 10/12/ 2022 à planifier.

POULE H: St André le Gaz 2 / Ent Cas Pas Vir Valond du10/12/ 2022 à planifier.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17 :

Championnat D1, D2, D3 : Tous les matchs de la journée N°5 du 17 Décembre reportés à cause des intempéries, sont reprogrammés au 21 Janvier.

Coupe Crédit Agricole : Du fait de la programmation énumérée ci-dessus, le tour de cadrage est avancé au 14 Janvier. Les matchs concernés sont consultables sur le site.

D2 :

POULE A : Deux Rochers / Jarrie-Champ du 26/11/2022 à planifier.

***POULE B* :** Crossey / Vallée de l'Hien 38 du 10/12/2022 à planifier.

POULE C : Corbelin / Vareze du 10/12/2022 à planifier.

D3 :

POULE B : Villeneuve / Usvo Grenoble 2 du 26/11/ 2022 à planifier.
Ent Jssg.Asndm / Usvo Grenoble 2 du 10/12/ 2022 à planifier.

POULE C : Chatte / Ro-Claix du 10/12/ 2022 à planifier.
Tullins / Pont de Claix du 10/12/ 2022 à planifier.

POULE D : Ent CasPas-Virieu Val / Ent Faramans du 10/12/ 2022 à planifier.

POULE F : Lca Foot 38 / Cessieu du 10/12/ 2022 à planifier.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Reprogrammation des rencontres en retard

D1 :

J4 : FC 2A / Tour St Clair du 15 Octobre 2022 reporté au 21 Janvier 2023.

J10 : Tour St Clair / Seyssins du 10 Décembre 2022 reporté au 11 Février 2023.

J11 :
Gp Artas Charant Ond / Mos3R. La Murette / Usvo Grenoble
Bourgoin 22 / Villeneuve et Seyssins 22 / Eybens 22 sont reportés au 21 Janvier

Gp Vézer Huert Dolom / Tour St Clair et Domarin/ FC 2A sont reportés au 4 Février.

D2 : Les 4 matchs en retard ont été reprogrammés le 14 Janvier. La commission insiste sur le fait que les rencontres Saint Quentin Fallavier / Claix et Bozel / GAPS doivent impérativement se disputer à cette date.

Pour information le début de la seconde phase devrait se faire le 28 Janvier.

Coupe Noël Pilot : Un tour de cadrage avec 6 matchs est prévu le 4 Février.

Le tirage de ce tour de cadrage se fera le 10 Janvier.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS :

D1 :

Le 4 Décembre 2022 le club d'Estrablin a fait jouer son équipe 2 évoluant en D 4 en lever de rideau de la une évoluant en D1 Poule B malgré une semaine très pluvieuse.

L'arbitre a déclaré le terrain impraticable.

L'équipe de Villeneuve ayant effectué le déplacement.

Pour ne pas se retrouver dans la même situation le 15 Janvier 2023, sur proposition de la commission sportive le comité directeur du 22 Décembre 2022 a validé l'inversion de la rencontre.

Estrablin / Villeneuve du 4 Décembre 2022 devient Villeneuve / Estrablin et reste planifié le 15 Janvier 2023.

D2 :

POULE B :
Tullins / Corbelin du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

D3 :

POULE B **:**
Liers / Moirans du 4 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
St Antoine / Chatte du 11 Décembre 2022 reporté au 12/02/2023.

POULE C :
Matchs du 11 Décembre 2022 reportés au 15 Janvier 2023.
St André le Gaz 2 / Batie Montgascon. Miribel / Chabons. Oyeu / Lca foot 38.

POULE D : Eyzin St Sorlin / Beauvoir du 11 Décembre 2022 à planifier.
Balmes Nord Isère / Beauvoir du 04 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023
St Quentin Fallavier / Faramans du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

D4 :

POULE A :

Domène / Bourg D'Oisans du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

POULE C :

Bourbre / St Geoire en Valdaine du 20 Novembre reporté au 15 Janvier 2023.
Commelle / St Geoire en Valdaine du 04 Décembre 2022 à planifier.

POULE D :

Cassolard Passageois / Corbelin 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

D5 :

POULE A :

Quatre Montagnes / Claix du 25 Septembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

POULE B :

Deux Rochers 2 / Vinay du 25 Septembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
Tullins 2 / Polienas du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
Vourey 2 /St Antoine 3 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.

POULE CC:

Murette 3 / Thodure 2 du 18 Décembre 2022 à planifier.
Formafoot BV 2 / Mistral du 18 Décembre 2022 à planifier.
Faramans 2 / Mistral du 02 Octobre 2022 reporté au 22 Janvier 2023.
Mistral / Ent Chabons Oyeu du 09 Octobre 2022 reporté au 29 Janvier 2023.
Murette 3 / Mistral du 16 Octobre 2022 reporté au 05 Février 2023.
Liers 2 / Ent Chabons Oyeu du 04 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
Lca foot 38 3 / Chirens 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
Faramans 3 / St Simeon de Bressieux 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
Bizonnes / Formafoot BV 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
Chirens 2 / Bizonnes du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.
Vallée de l'Hien 3 / Faramans 3 du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.
Liers 2 / Lca foot 38 3 du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.
St Simeon de Bressieux 2 / Ent Chabons Oyeu du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.

POULE D :

Ascol Foot 38 / Bizonnes 2 du 25 Septembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
Bizonnes 2 / St André le Gaz 3 du 02 Octobre 2022 reporté au 22 Janvier 2023.
Dolomieu 3 / St André le Gaz 3 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
Corbelin 3 / Virieu Valondras 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 15 Janvier 2023.
Velanne 2 / Bizonnes 3 du 11 Décembre 2022 reporté au 05 février 2023.

POULE E :

Mos 3r 5 / Beauvoir 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 12 Février 2023

VETERANS :

Les matchs de coupe non joués le 02/12/2022 sont à jouer avant le 15 Janvier 2023 sous peine de match perdu aux deux équipes.

VETERANS GRENOBLE : MANQUE RESULTAT
Pays D'Allevard / Tunisiens SmH.
Crolles / Claix.
Fontaines Les Iles / Gueules Noires.

VETERANS NORD-ISERE : MANQUE RESULTAT
Pays Voironnais / Beaucroissant 2.

Responsable : Gilbert Repellin : 07.86.40.95.23

Le président

Michel VACHETTA

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END
Du vendredi 13 janvier 2023 au lundi 16 janvier 2023

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)
samedi 14 janvier 2023
Match Cp de l'Isère P. Dubois U15
FC MISTRAL/FC SEYSSINS 2 à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)
samedi 14 janvier 2023
Matchs U13 Critérium
GF38/FC MOIRANS à 10h30

Match Coupe U17 Crédit Agricole
FC2A/USVO à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)
samedi 14 janvier 2023
Match Seniors R1
GF38 2/ST MARCELLIN à 11h00

Match U18 R2
GF38/FC ANNECY LE VIEUX à 14h30

Match U15 R1
GF38/FC PARIS à 16h30

dimanche 15 janvier 2023
Match U17 Nat.
GF38/AS MONACO à 11h00